

La formation complémentaire de spécialisation en orthopédagogie

Conseil général de Concertation
pour l'Enseignement spécialisé
Juin 2008

Table des matières

Avant-propos.....	3
Introduction.....	4
1. Argumentation quant à la nécessité d'une formation complémentaire en orthopédagogie.....	6
2. Les différentes structures existantes pour se spécialiser en orthopédagogie.....	10
3. Position des organisations syndicales – Reconnaissance et valorisation de la formation complémentaire.....	11
4. Contenu minimum à maîtriser pour obtenir une certification.....	12
Conclusion.....	
Annexe 1 : Grilles présentant différents modules proposés par les organismes de formation continue en 2007-2008.....	16

*

Avant-propos

Entouré par une équipe pédagogique au rôle renforcé, l'enfant doit être placé au centre du projet éducatif de la Communauté française. Notre devoir à tous, parents, enseignants, politiques, c'est d'accepter chaque enfant là où il est et de l'emmener le plus haut possible, au maximum de ses capacités. Pour cela, l'école doit garantir à chacun un égal accès aux connaissances et aux savoir-faire. Porteur de ce bagage, le jeune pourra exercer pleinement son esprit critique et laisser s'épanouir sa personnalité. Son émancipation sera réussie lorsqu'au terme de sa scolarité, il sera capable de s'orienter dans le monde et de bâtir librement sa vie.

Le contrat pour l'École (2005)
Dix priorités pour nos enfants

Des représentants des différents réseaux ont suivi la réflexion et la rédaction de ce projet depuis deux ans :

Madame Brunella MANES – représentante du CECP
Madame Françoise REUBRECHT – représentante du CECP
Madame Thérèse SIMON – Chargée de mission AGERS

Madame Geneviève VANDECASTEELE – représentante de la FédEFoC
Madame Agnès VETS – Inspectrice de l'enseignement
Monsieur Jean-François DELSARTE – représentant de la FédEFoC
Monsieur Didier DURAY – Chargé de mission au Conseil général pour l'Enseignement spécialisé.
Monsieur Jean-Marc HOUYOUX – représentant de la FELSI

*

Introduction

En 1970, le Gouvernement belge met en place des structures pour accueillir les enfants à besoins spécifiques sans prendre de mesures particulières pour la formation du personnel qui allait exercer dans l'enseignement spécial.

Depuis le décret de mars 2004, l'enseignement spécial est appelé enseignement spécialisé.

Parmi les membres des équipes pluridisciplinaires, certains ont, dans leur formation initiale, une approche des élèves dits « différents ». Beaucoup d'autres peuvent se retrouver, par choix ou non, face à des élèves ayant une déficience ou un handicap, sans formation ni accompagnement particulier lors de leur entrée en fonction.

En 2006, le Conseil général de Concertation pour l'Enseignement spécialisé a remis un avis sur la formation initiale des enseignants à la Commission de Pilotage ; cet avis proposait des recommandations concernant la sensibilisation des étudiants des Hautes Écoles à l'enseignement spécialisé fondamental et secondaire.

Suite à cet avis, les membres du Conseil général ont soulevé la problématique de la formation complémentaire pour permettre aux professionnels (enseignants, paramédicaux, éducateurs¹...) d'acquérir des compétences indispensables à l'exercice de leurs missions dans les établissements scolaires spécialisés.

La réflexion par rapport à cette problématique s'est articulée autour de quatre axes :

- une argumentation pour justifier une formation complémentaire de spécialisation en orthopédagogie ;
- les différentes structures existantes pour se spécialiser en orthopédagogie ;
- la position des organisations syndicales ;
- le contenu minimum à aborder pour obtenir une certification².

Actuellement, des possibilités pour « se spécialiser » existent en Communauté française de Belgique³. Nous en présentons les structures, sachant que la plupart des (futurs) professionnels n'ont pas toujours la possibilité de suivre une spécialisation en orthopédagogie.

Dès le départ, notre proposition d'une formation complémentaire va s'inscrire en parallèle avec les structures existantes. Outre une argumentation solide pour soutenir notre projet, nous avons également synthétisé la consultation des rencontres que nous avons eues avec différents partenaires et experts.

Des rencontres

Dans le cadre de notre réflexion, il nous a semblé opportun de faire appel à différents professionnels et partenaires que nous remercions vivement. Ils nous ont apporté des informations susceptibles d'identifier les axes à suivre et le cadre légal dans lequel nous devons nous inscrire.

Messieurs Vrancken, Baudouin et Zanasi, les représentants des organisations syndicales, ont donné leur position quant au statut du personnel ayant acquis une spécialisation en

¹ Les éducateurs sont déjà présents en enseignement spécialisé secondaire et, prochainement, en enseignement fondamental de type 3.

² Un listing des différents modules proposés par les différents organismes de formation continue 2007/2008 est en annexe 1 : il exemplifie la possibilité de construire un parcours personnalisé avec des moyens déjà existants.

³ La 4^e année d'orthopédagogie en cours du jour ou la spécialisation en orthopédagogie en promotion sociale en cours du soir.

orthopédagogie ; nous avons également réfléchi avec eux aux crédits d'heures qui pourraient être octroyés et aux possibilités de remplacement du personnel qui se rend en formation.

Mesdames Hicter et Baffrey, les représentantes de l'Institut de Formation en cours de Carrière (IFC), soutiennent notre projet et sont disposées à favoriser une collaboration.

M. Dupont, maître-assistant en 4^e année d'orthopédagogie, Messieurs Van Raemdonck et Heugens, directeurs d'un établissement de promotion sociale organisant des cours d'orthopédagogie, nous ont présenté les structures existantes. Ils nous ont enrichis par leurs conseils et les différents documents concernant l'organisation et l'évaluation des cours.

Madame Monique Deprez, chercheuse à l'Université de Mons-Hainaut (département d'orthopédagogie), nous a présenté les résultats de sa thèse sur « *La formation continue et le transfert des acquis* ». Cela nous a confortés dans l'idée qu'une certification amène une autre motivation pour le suivi des modules de formation continue.

*

1. Argumentation quant à la nécessité d'une formation complémentaire en orthopédagogie

Le groupe de travail a choisi les documents ci-dessous comme cadre théorique de référence afin d'appuyer son argumentation.

Décret Missions (1997)

Les enseignants de l'enseignement spécialisé doivent pouvoir concrétiser les missions définies dans le décret en fonction du public qu'ils accueillent : tenir compte des difficultés, déficiences et/ou handicaps pour :

- poursuivre les objectifs généraux (art. 6) ;
- faire acquérir des compétences (art. 8) ;
- adapter le continuum pédagogique (art. 13 § 4) ;
- pratiquer l'évaluation formative et la pédagogie différenciée (art. 15).

« Formation des personnels exerçant leur fonction dans l'enseignement spécialisé » - Synthèse de la réflexion du groupe de travail du CEF⁴ (1997)

Plusieurs éléments sont signalés en faveur d'une formation spécifique.

À Malgré plusieurs textes légaux faisant allusion à une nécessité de formation spécifique (1982 et 1991), il n'y a toujours aucune exigence à ce jour.

À Les arguments en faveur d'une formation complémentaire ont été détaillés :

- o dispenser un enseignement de qualité avec un personnel spécialisé : c'est la compétence professionnelle qui est le moteur du suivi de formations spécifiques pour répondre aux constantes remises en question ;
- o travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- o pouvoir répondre aux besoins des élèves (d'un point de vue pédagogique) en tenant compte de leurs capacités d'apprentissage, celles-ci étant influencées par les troubles dont ils sont atteints ;
- o répondre aux attentes des parents par des solutions « spécialisées » et pouvoir les accompagner dans les moments difficiles ;
- o approprier des structures, des technologies et des méthodologies pour faire de l'enseignement spécialisé un outil d'insertion visant l'autonomie de chaque élève.

« Référentiel pour le métier d'enseignant dans l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française de Belgique » - Avis n° 72 du CEF (2000)

Ce document reprend certaines compétences globalement définies ; on ne peut néanmoins ignorer la nécessité d'y apporter une lecture en fonction des spécificités de l'enseignement spécialisé :

- développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement ;
- se former tout au long de sa vie professionnelle ;
- organiser, guider et accompagner (à chacune des étapes) l'apprentissage et le développement personnel de l'apprenant ;
- éduquer en enseignant, viser la formation personnelle de chaque élève, prendre en compte chacune des dimensions de sa personne ;

⁴ CEF : Conseil de l'Education et de la Formation

- gérer les relations interpersonnelles au service de l'apprentissage de manière démocratique ;
- agir en professionnel, comme membre actif d'une équipe enseignante ;
- agir comme partenaire de l'action éducative, entre autres auprès de la famille, et comme acteur social et culturel.

Ces compétences adaptées à l'enseignement spécialisé demandent une approche différente parce que :

- les élèves ont des besoins particuliers ;
- l'équipe éducative est pluridisciplinaire (personnels éducatif, pédagogique et paramédical), et peut être amenée à collaborer avec des partenaires extérieurs (équipe médicale, centre de rééducation fonctionnelle...) ;
- un autre type de soutien est nécessaire pour les parents en souffrance face à leur enfant « différent » ;
- l'apprentissage doit être adapté : méthodologies spécifiques ;
- ...

Décret organisant l'Enseignement spécialisé (2004)

Le changement du terme « spécial » en « spécialisé » démontre la volonté politique d'offrir, aux élèves à besoins spécifiques, un enseignement adapté, et, pour ce faire, il faudrait qu'ils soient encadrés par un personnel spécialisé.

Les enseignants de l'enseignement spécialisé doivent pouvoir répondre aux missions définies dans le décret « Enseignement spécialisé » :

- comprendre ce que veut dire l'expression « enfants et adolescents à besoins spécifiques » (art. 2) ;
- travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire (Art. 32 et Art. 100 §2) ;
- maîtriser l'ensemble des éléments organisationnels définis à l'article 4, notamment :
 - o les formes d'enseignement, les phases et les compétences-seuils dans l'enseignement secondaire (points 4, 5, 6),
 - o le conseil de classe (point 10),
 - o les degrés de maturité pour l'enseignement fondamental (point 16),
 - o le Plan Individuel d'Apprentissage (point 19),
 - o ...
- définir les types de l'enseignement spécialisé (chap. II) ;
- en comprendre l'organisation (chap. IV) ;
- préciser et accompagner le processus d'intégration (chap. X) ;
- ...

La consultation des personnels pédagogique, éducatif, paramédical, psychologique et social de l'enseignement spécialisé (2004)

L'avis n° 123 du Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé portant sur la formation des personnels de l'enseignement spécialisé (2005)

Ces deux documents ont mis en exergue diverses problématiques liées au manque de formation :

- Ä Des difficultés grandissantes à prendre en charge un public exigeant un accompagnement de plus en plus ciblé :
- des élèves dont les pathologies sont de plus en plus lourdes à gérer ;
 - des élèves présentant des troubles associés mieux diagnostiqués ;
 - des élèves qui refusent non seulement les règles sociales les plus élémentaires, mais également la relation pédagogique ;
 - des élèves dont le français est la langue seconde, ce qui entraîne des difficultés au niveau de la communication (milieux multiculturels).

À Des difficultés à se former par :

- un manque dès la formation initiale ;
- un manque d'accès aux formations en cours de carrière (nombre de jours, remplacement...) ;
- un manque de formations spécifiques permettant aux équipes éducatives de se spécialiser et d'acquérir une légitimité.

Certains enseignants sont souvent amenés à redéfinir leurs rôles et leurs compétences au prix d'une démarche personnelle.

À Des difficultés à exercer une fonction dans l'enseignement spécialisé sans formation spécifique :

- la réaffectation du personnel (notamment le changement de type, les classes à pédagogie adaptée) et les priorités statutaires ;
- les difficultés de recrutement des enseignants en cas de pénurie.

Ces deux documents reprennent les propositions suivantes :

- une modification de la formation initiale avec une « spécialisation pour l'enseignement spécialisé » ;
- la valorisation de la 4^e année d'orthopédagogie ;
- l'organisation de stages en enseignement spécialisé⁵.

Le Contrat pour l'École (2005)

Avis n° 125 du Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé sur le Contrat pour l'école (2006)

Le but de cet avis est de préciser certains éléments du Contrat pour l'École où l'enseignement spécialisé est peu « présent » :

À les compétences transversales (entre autres, savoir être, savoir communiquer), particulièrement importantes à développer chez les élèves fréquentant l'enseignement spécialisé, ont été oubliées ;

À la (re)connaissance et la valorisation de l'enseignement spécialisé auprès de l'opinion publique et des professionnels de l'éducation sont souhaitées.

Dès lors, les professionnels de l'enseignement spécialisé ont à développer des compétences particulières pour rencontrer ces deux objectifs.

Si les enseignants de l'enseignement ordinaire doivent pouvoir détecter les difficultés, organiser une remédiation, en y étant mieux préparés dans le cadre de la formation initiale (priorités 1, 3 et 5), les enseignants de l'enseignement spécialisé doivent pouvoir amener une expertise d'ordre orthopédagogique⁶ avec du personnel compétent et formé.

⁵ Actuellement, un stage d'une semaine est organisé dans l'enseignement spécialisé (modification du Décret Dupuis).

⁶ L'orthopédagogie est « un domaine d'études, de savoirs et d'activités dont le but est de permettre, aux sujets aux prises avec des difficultés ou des troubles d'apprentissage, de pallier ces entraves et de développer au mieux leurs potentialités. » (LEGENDRE, R., Dictionnaire actuel de l'éducation, Montréal, GUERIN, 1993).

Propositions de la Commission de Pilotage sur les améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants afin d'inscrire celle-ci dans les objectifs du Contrat pour l'école (2006)

Dans sa priorité n°5, « Mieux préparer les enseignants », le Contrat pour l'école prévoit de revoir la formation initiale en fonction des priorités qu'il définit.

Parmi ces propositions :

- Ä **la suppression de l'écart entre la formation reçue et les conditions du métier**, entre autres, eu égard au fait que la formation initiale est assurée par des formateurs dont un certain nombre ne possèdent, le plus souvent, qu'une connaissance théorique des réalités de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, tant ordinaire que spécialisé ;
- Ä pour **l'encadrement des stages en enseignement spécialisé**, il est nécessaire que :
 - l'un des critères de choix du maître de stage soit que celui-ci puisse témoigner d'une expérience de la pratique de terrain dans l'enseignement spécialisé,
 - les objectifs spécifiques du stage dans cet enseignement ainsi que les modalités d'accompagnement et d'évaluation soient mieux précisés,
 - les exigences soient pertinentes en fonction des objectifs, de la typologie et de la forme d'enseignement dans laquelle le stagiaire évolue ;
- Ä pour **l'articulation « théorie – pratique »** : il faut permettre à la formation initiale de conduire à l'enseignement spécialisé par une immersion d'au moins deux semaines ;
- Ä la formation initiale doit persévérer plus que jamais à **développer une bonne connaissance** :
 - de la psychologie du développement,
 - de la psychologie de l'apprentissage,
 - de la psychologie cognitive,
 - de l'épistémologie,
 y compris :
 - des principaux troubles psychoaffectifs,
 - des troubles du développement,
 - des troubles instrumentaux,
 afin de conduire à l'identification des difficultés que peuvent rencontrer les élèves en cours d'apprentissage et favoriser la mise en place de régulations des apprentissages et/ou le relais à des « spécialistes » ;
- Ä **une réflexion sur l'accompagnement des parents d'élèves** présentant des difficultés scolaires, des déficiences et/ou des handicaps doit être abordée lors de la formation initiale.

*

2. Les différentes structures existantes pour se spécialiser en orthopédagogie

Actuellement, il existe deux possibilités de se spécialiser en orthopédagogie :

- À les cours en promotion sociale en vue de l'obtention d'un « certificat d'aptitude à éduquer aux enfant anormaux » (loi de 1924) ;
- À la 4^e année en orthopédagogie organisée dans certaines Hautes Écoles des différents réseaux.

4^e année d'orthopédagogie de plein exercice	Cours de promotion sociale en cours d'emploi
<p><u>Contenus abordés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche du cadre législatif et éthique relatif à l'éducation spécialisée. - Connaissance de la personne handicapée avec les points de vue psychologique, médical et sociologique. - Méthodologies spécifiques pour adapter les apprentissages et développer les disciplines scolaires, mais aussi l'autonomie, la socialisation et la communication. - Développement des compétences professionnelles pour travailler en équipe, pour construire le PIA et avoir un rôle actif au sein du conseil de classe. <p><u>Organisation</u></p> <p>Cours, stages, examens et TFE.</p>	<p><u>Contenus abordés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche légale et institutionnelle de l'enseignement spécialisé. - Psychopédagogie adaptée aux élèves fréquentant l'enseignement spécialisé (approches étiologique, psychologique, sociale et orthopédagogique). - Méthodologie spéciale : connaissance de soi en relation avec le projet professionnel. - Analyse d'un projet d'établissement. - Orthopédagogie : spécificités des types d'enseignement spécialisé (étiologie psychopathologique, méthodologies spéciales, techniques orthopédagogiques et didactiques, spécificités de l'évaluation. - Séminaires autour des particularités de chaque type). <p><u>Organisation</u></p> <p>Modules, stages et évaluation des capacités terminales définies en vue de la certification.</p>

*

3. Position des organisations syndicales – Reconnaissance et valorisation de la formation complémentaire

Position unanime

La formation complémentaire est indispensable à la professionnalisation du personnel de l'enseignement spécialisé. Elle s'organise sur base volontaire.

Néanmoins, les représentants des organisations syndicales nous signalent qu'aucun double statut et qu'aucune priorité à l'engagement ne seront acceptés.

Toutefois, différentes pistes ont été proposées pour valoriser les professionnels qui s'engagent dans une formation complémentaire :

- Ä des chèques formations : "crédit d'heures" ;
- Ä une valorisation de la 4^e orthopédagogie au niveau du certificat de la promotion sociale ;
- Ä une valorisation qui pourrait faire l'objet d'un choix personnel :
 - un supplément de traitement (voir promotion sociale),
 - l'accès plus rapide à la pension ;
- Ä des heures de guidance pour les professeurs de pratique professionnelle ;
- Ä l'ajustement de l'expérience utile pour les articles 20 ou titre B (professeurs de pratique professionnelle).

Comment inciter les personnels à suivre des formations adaptées à leurs besoins professionnels ?

- Ä par l'adéquation des modules de formation complémentaire avec le projet d'établissement ;
- Ä par le regroupement des formations sur base volontaire (par exemple : 10 jours tous les 2 ans pour faciliter les remplacements).

Des constats ont été mis en évidence lors des échanges avec les représentants des organisations syndicales

- Ä le manque de sensibilisation aux problématiques de l'élève en difficulté lors de la formation initiale ;
- Ä une formation complémentaire est indispensable, et pourtant rien n'est mis en place pour la faciliter ;
- Ä de nombreux obstacles empêchent la mise en place d'une formation complémentaire :
 - des difficultés de remplacement du personnel en formation,
 - un manque de valorisation du personnel spécialisé en orthopédagogie,
 - un manque de formateurs spécialisés (articulation théorie – pratique),
 - le nombre insuffisant de jours de formation.

*

4. Contenu minimum à maîtriser pour obtenir une certification

Pour obtenir le « certificat d'aptitude à enseigner aux enfants à besoins spécifiques⁷ », l'étudiant devra avoir suivi une série de modules pour développer des compétences dans les trois axes suivants :

- le cadre légal, institutionnel et éthique ;
- l'approche relationnelle ;
- l'axe psychopédagogique ;

et devra présenter une épreuve intégrée de certification.

Si l'étudiant est libre de construire son parcours de formation en comptabilisant des modules (communs et optionnels⁸) dans les différents organismes de formation, l'épreuve de certification doit être préparée et passée dans un organisme de promotion sociale⁹.

Un parcours différencié est déjà possible en se basant sur les modules de formation continue proposés en réseaux et interréseaux. (Voir les grilles de l'annexe 1).

Le contenu des modules et la certification se basent sur les documents :

« Aptitude à l'éducation des enfants anormaux » (enseignement supérieur de type court), documents approuvés par le Gouvernement de la Communauté française, le 12 novembre 2001 (sur avis conforme de la Commission de Concertation).

Le suivi de ce projet devrait être assuré par le Conseil supérieur d'Enseignement de la Promotion sociale et la Commission de Concertation. Sur base de notre réflexion, ils pourraient concrétiser les conditions de suivi des modules communs et de la certification du parcours dans le cadre légal tel qu'il est défini.

1. Des compétences à maîtriser

Le cadre légal, institutionnel et éthique

L'étudiant devra être capable de :

- Ä développer une analyse d'un contexte d'enseignement spécialisé en se basant sur le cadre légal et institutionnel ;
- Ä mettre en œuvre les objectifs généraux de l'enseignement tels que décrits dans le décret « Missions » (1997) et dans le décret organisant l'enseignement spécialisé (2004) et, cela, dans le cadre de l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

L'approche relationnelle

L'étudiant devra être capable de :

- Ä développer un projet personnel qui analyse sa relation à la personne à besoins spécifiques dans le cadre des missions définies par l'établissement scolaire ;
- Ä développer des techniques d'animation et de rencontre avec les différents partenaires, qu'ils soient enfants, adolescents (c'est-à-dire élèves) ou adultes (collègues, parents...) ;
- Ä développer des aptitudes à collaborer et à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Ä développer une approche personnelle de la situation dans le respect des objectifs collectifs définis (Plan Individuel d'Apprentissage, conseil de classe...) ;
- Ä développer des techniques spécifiques d'accompagnement et d'intervention auprès d'élèves présentant des difficultés, un handicap ou une déficience.

⁷ Appellation actuelle : Certificat d'aptitude à enseigner aux enfants anormaux.

⁸ Dans le cadre de la certification, l'étudiant doit choisir les modules optionnels en lien avec son contexte professionnel.

⁹ Il semble pertinent qu'un module prépare à l'élaboration du parcours de formation, aux modalités de construction du portfolio et de l'épreuve intégrée.

L'axe psychopédagogique

L'étudiant devra être capable :

- Ä d'expliciter l'étiologie des différents handicaps ;
- Ä d'analyser, sur base de situations d'observation et dans une perspective d'interdisciplinarité :
 - les caractéristiques sensorielles, motrices, cognitives, psychologiques, affectives et sociales des élèves dans un type d'enseignement spécialisé donné ;
 - un cas d'élève selon différents points de vue à partir des connaissances psychologiques, médicales et sociologiques ;
- Ä de repérer et expliciter les signes de troubles instrumentaux et/ou d'apprentissage, de troubles du comportement ou d'une déficience mentale ;
- Ä de relever les niveaux de compétences selon les pathologies ou les handicaps rencontrés ;
- Ä de mobiliser les outils théoriques et méthodologiques adéquats ainsi que des techniques orthopédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, y compris le développement de l'autonomie, de la communication et de la socialisation ;
- Ä de justifier les choix méthodologiques opérés.

2. L'épreuve de certification

La certification serait basée sur la présentation :

- Ä d'un portfolio construit en cours de formation. Celui-ci rassemblerait différents documents attestant du suivi de modules de formation et de la réflexion qui en a découlé tant sur le plan théorique que sur l'analyse des pratiques (en lien avec les stages¹⁰) ;
- Ä d'une épreuve intégrée¹¹ : étude mettant en évidence la capacité à mobiliser des outils théoriques et méthodologiques adéquats, et les techniques orthopédagogiques adaptées en tenant compte :
 - du contexte institutionnel,
 - des caractéristiques étiologiques et psychopathologiques d'un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques.

*

¹⁰ La pratique professionnelle quotidienne pouvant tenir lieu de stage sous certaines conditions : synthèse d'analyses de cas et de pratiques.

¹¹ « Aptitude à l'éducation des enfants anormaux » (enseignement supérieur de type court), documents approuvés par le Gouvernement de la Communauté française le 12 novembre 2001 (sur avis conforme de la Commission de Concertation).

Conclusion

La mise en place de différentes structures permettant, à un professionnel de l'enseignement, de se former en orthopédagogie représente un réel défi.

Le personnel de l'enseignement spécialisé a relevé, à maintes reprises, les difficultés croissantes liées à l'exercice de ses missions : des difficultés socio-économiques qui s'ajoutent à la déficience ou au handicap, le nombre plus important de polyhandicapés, les progrès des neurosciences qui apportent un diagnostic plus précis et donc un accompagnement plus adapté...

Depuis quelques années, la politique menée en matière d'enseignement en Communauté française de Belgique a mis l'accent sur l'accompagnement de l'élève en difficulté d'apprentissage avec le souci de proposer de la remédiation ; de plus, l'intégration d'élèves à besoins spécifiques en enseignement ordinaire s'amplifie.

Les responsables et le personnel de l'enseignement spécialisé, comme ceux des différentes institutions concernées, réclament, à juste titre, la possibilité de mettre du personnel spécialisé au service de toutes les structures d'enseignement qui accueillent des élèves dits « différents ».

Actuellement, certains professionnels n'ont pas la possibilité de suivre une formation de spécialisation telle qu'elle existe aujourd'hui.

Pour répondre à la fois au projet politique et aux besoins du terrain, il faut être créatif tout en restant attentif aux conditions budgétaires de la Communauté française : être ambitieux sur les conditions de professionnalisation du personnel de l'enseignement spécialisé, mais pas à n'importe quel prix.

Le projet de formation complémentaire de spécialisation en orthopédagogie par des parcours différenciés semble être une alternative à cette problématique. Il permettra, à toute personne qui le souhaite, de construire un projet personnel de professionnalisation en éducation spécialisée en mettant à profit son expérience pratique et le suivi des modules de formation continue.

Même si des questions restent en suspens telles que le crédit d'heures, les conditions de certification..., il faut poursuivre la réflexion et s'atteler aux prochaines démarches qui amèneront ce projet à une concrétisation complète.

Le Conseil général de Concertation pour l'Enseignement spécialisé insiste sur le fait que cette formation complémentaire de spécialisation en orthopédagogie doit être construite en parfaite cohérence avec l'approche de l'enseignement spécialisé proposé en formation initiale ; elle ne peut, en aucun cas, s'y substituer. De même, les membres d'une équipe spécialisée qui s'inscrivent dans ce parcours différencié ne sont pas dispensés du plan de formations continues établi au sein de leur établissement scolaire.

Obtenir une certification d'aptitude à enseigner aux élèves à besoins spécifiques n'est que le point de départ d'une réflexion toujours en évolution, associée à la poursuite d'un projet personnel de formation continue tout au long de sa carrière.

Propositions

Le Conseil général de Concertation pour l'Enseignement spécialisé propose :

- Ø le changement de l'intitulé du certificat d' « Aptitude à l'éducation des anormaux » (1924) en « Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques » ;
- Ø l'attribution du certificat d' « Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques » à tout étudiant réussissant une 4^e année d'orthopédagogie ;
- Ø un partenariat entre les Hautes Écoles et la Promotion sociale afin d'amener les étudiants à obtenir également la certification.
- Ø la valorisation salariale en lien avec l'obtention de ce certificat ;
- Ø la possibilité, pour tout professionnel de l'enseignement, de suivre un parcours différencié afin d'obtenir le certificat d' « Aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques » en capitalisant des modules de formation continue avec une certification par un organisme de promotion sociale ;
- Ø l'organisation de cette formation sur base d'un tronc commun et de modules optionnels ;
- Ø la valorisation des formations en « duo » avec articulation de la théorie et de la pratique ;
- Ø de soutenir la formation complémentaire par :
 - une augmentation du nombre de jours de formation,
 - l'octroi de crédits d'heures (chèques formation),
 - une souplesse dans l'aménagement des horaires,
 - un élargissement des heures de guidance et la possibilité de les attribuer aux professeurs de pratique professionnelle,
 - une prise en charge des élèves pendant les jours de formation (Activités Pédagogiques d'Animation).

*

Annexe 1 :
Grilles présentant différents modules
proposés par les organismes de formation
continue en 2007-2008

Les différentes grilles rassemblent, dans les axes définis ci-dessous, les modules 2007/2008 proposés par différents organismes de formation continue en enseignement spécialisé.

Approche  légale institutionnelle éthique	Approche relationnelle	Approche psycho-pédagogique
<p>Historique de l'enseignement spécialisé</p> <p>Cadre légal de l'enseignement spécialisé</p> <p>Cadre organisationnel de l'enseignement spécialisé</p>	<p>Relations de soi face aux déficiences, au handicap.</p> <p>Relations avec les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ø l'équipe pluridisciplinaire ; Ø les partenaires extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> s les parents, s le CPMS, s l'inspection, s le monde médical et paramédical <p>Relations avec les enfants.</p>	<p>La psychologie des déficiences, du handicap.</p> <p>La gestion de la classe</p> <p>Méthodologie générale</p> <p>Méthodologies spécifiques</p>
Stages		

Cela permet de concrétiser, à titre d'exemples, différents parcours différenciés pour se lancer dans une spécialisation en orthopédagogie.

*

**Approche
légale,
institutionnelle,
éthique**

**Historique de l'enseignement spécialisé
Cadre légal de l'enseignement spécialisé
Cadre organisationnel de l'enseignement spécialisé**

- | |
|--|
| § Échange sur les spécificités de l'enseignement spécialisé (IFC – p. 13) |
| § Lire, comprendre et alimenter le dossier de l'élève relevant de l'enseignement spécialisé (IFC – p. 13) |
| § La notion du secret professionnel dans l'enseignement spécialisé (IFC – p. 14) |
| § Intégration de l'élève qui relève de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire (IFC – p. 26) |
| § Présentation de l'enseignement spécialisé aux nouveaux membres du personnel (CECAFOC – p. 171) |
| § Le projet d'établissement (CECP) |
| § Déterminer les degrés de maturités et adapter son enseignement en fonction de ceux-ci (CECP) |
| § Approche démocratique à l'école et ROI (CECP) |
| § Déterminer les degrés de maturités et adapter son enseignement en fonction de ceux-ci (CECP) |
| § De la cité des écoles au projet pédagogique (CECP) |
| § Le PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) ou comment construire un projet de vie (CECP) |
| § Comment intégrer de nouveaux enseignants dans l'enseignement spécialisé ? (CECP) |
| § Éveil à la citoyenneté, sensibilisation (CECP) |
| § Utilisation du programme dans l'enseignement spécialisé (CECP) |

**Approche
relationnelle**

Relations de soi face aux déficiences, au handicap

- | |
|---|
| § Affirmation de soi par la pratique de l'assertivité (FoCEF - p. 34) |
| § Pour des relations à l'autre et à soi plus sereines (FoCEF - p. 40) |
| § Corps et parole (FCPL - p. 32) |
| § La gestion du stress dans l'enseignement spécialisé (IFC – p. 32) |
| § L'épuisement professionnel dans l'enseignement ou le burn-out (CECP) |
| § La gestion du stress (des enseignants) face aux situations violentes (CECP) |
| § Sensibilisation aux techniques et à l'élaboration d'outils pour faire face à la violence (CECP) |
| § Ce que nous enseigne la souffrance de l'enfant malade ou comment faire face à la mort (CECP) |
| § Communication de crise et prévention des violences symboliques à l'école (CECP) |
| § Devenir son propre médiateur : programme de développement personnel et pro-social comme défi à la violence (CECP) |
| § Le corps en jeu (CECP) |
| § À la re-découverte de son clown intérieur (CECP) |
| § Gestion du stress-relaxation (FELSI) |
| § Dialogue de l'identité et de l'altérité (FELSI) |

Approche relationnelle

Relations avec les adultes

L'équipe pluridisciplinaire

§	Intervention systémique : analyse de situations (FCPL - p. 6)
§	Une pédagogie relationnelle et institutionnelle (CECAFOC – p. 181)
§	Concertation entre les membres d'une équipe éducative (CECP)
§	Le rôle de la puéricultrice dans la classe maternelle (CECP)
§	Golden 5 ou aborder l'école dans une autre perspective globale de qualité pour une école en or (CECP)
§	Concertation entre les membres d'une équipe éducative (CECP)
§	Gestion des conflits – Supervision de l'équipe éducative (FELSI)

Les partenaires extérieurs

Parents

§	Regards croisés sur les implicites scolaires et leurs conséquences (FCPL – p. 49)
§	Communiquer avec les parents et les élèves en souffrance (IFC – p. 33)
§	Accompagner des parents et des élèves en souffrance (IFC – p. 33)
§	Approche systémique et réunion de parents (CECAFOC – p. 168)
§	Approche systémique de la réunion de parents (CECAFOC – p. 185)
§	La communication efficace école-famille (CECP)
§	Formation à l'accompagnement des familles face au handicap de leur enfant (FELSI)

CPMS

§	Équipe PMS et enseignants dans « Le conseil de classe » et « Le P.I.A. » (FCPL – p. 45)
---	---

Approche relationnelle

Relations avec les enfants

- § Comment enseigner avec des élèves perturbateurs ? (FoCEF - p. 16)
- § Les peurs dans les activités de découverte de l'environnement (FoCEF - p. 23)
- § La relation à l'enfant par la voie du corps (FoCEF - p. 28)
- § Gestion des problèmes de comportement chez les personnes avec autisme (Approfondissement) (FoCEF - p. 42)

- § Faire face à l'adolescent qui déroute, interpelle, embarrasse (FCPL – p. 24)
- § Rapatrier en PMS les problèmes liés aux conduites d'ivresse (FCPL – p. 28)
- § Enfant-roi : un fait de société ou une nouvelle étiquette psychiatrique ? (FCPL – p. 37)
- § L'obésité à l'adolescence (FCPL – p. 36)
- § Prévention primaire et secondaire des troubles alimentaires (FCPL – p. 33)
- § Animation de modules en éducation affective et sexuelle (FCPL – p. 31)
- § La culture est au psychisme ce que l'eau est à l'organisme humain (FCPL – p. 48)
- § L'enfant de moins de six ans face aux écrans (FCPL – p. 50)

- § Accompagnement de l'élève de l'enseignement de forme 2 dans l'émergence d'un projet socio-professionnel (IFC – p. 28)
- § Approche théorique des différentes formes de violence dans l'enseignement spécialisé (IFC – p. 30)
- § Accompagnement d'un groupe d'enfants et/ou d'adolescents présentant des troubles de comportement (IFC – p. 31)
- § Les filles et les garçons : pour une éducation ouverte au genre et à la diversité sexuelle (IFC – p. 34)
- § L'apport de la psychomotricité relationnelle dans le développement de la socialisation : module 1 : initiation (IFC – p. 37)

- § Écoute active : Favoriser le dialogue au quotidien (CECAFOC – p. 159)

- § Travailler avec des élèves difficiles (CECP)
- § Construction de la socialisation, du respect de l'autre et de soi-même, de la confiance en soi (CECP)
- § Organiser un espace pédagogique pour les enfants traversant et traversés (par) des troubles affectifs. Qu'est-ce qu'une pédagogie de type 3 ? (CECP)
- § L'analyse transactionnelle pour mieux communiquer (CECP)
- § L'eau, outil relationnel (CECP)

- § La sanction (FELSI)
- § Formation à la communication de crise et à la prévention des violences symboliques (FELSI)
- § La participation à la citoyenneté au sein de la classe : mise en place des délégués élèves (FELSI)

**Approche
psycho-
pédagogique**

La psychologie des déficiences, du handicap

- § Etat de la question sur l'hyperactivité et les troubles attentionnels : module 1 (IFC – p. 15)
- § État de la question sur les troubles de dyscalculie : module 1 (IFC – p. 16)
- § Etat de la question sur les troubles de la dyslexie : module 1 (IFC – p. 18)
- § État de la question sur les troubles de la dysphasie : module 1 (IFC – p. 19)
- § État de la question sur l'autisme (IFC – p. 21)
- § Information relative au développement affectif et sexuel de l'élève déficient mental : sensibilisation (IFC – p.28)
- § Le concept des hauts potentiels et son identification (IFC – p. 42)
- § Le concept des hauts potentiels et la scolarité des élèves (IFC – p. 42)

- § Besoin spécifique ! Intervention spécifique : handicap et méthodologie (CECAFOC – p. 188)

- § Le handicap dans l'école (CECP)
- § L'enfant avec épilepsie, les troubles neurologiques, les maladies contagieuses (CECP)
- § Comment aborder l'enfant en situation d'autisme ?(CECP)
- § Je suis acteur, je veux grandir (CECP)
- § L'impact des troubles neurologiques sur les apprentissages scolaires (CECP)
- § Formation Teach (CECP)
- § Comment aborder l'enfant en situation d'autisme (teach) (CECP)
- § Comment les recherches sur le développement des premiers liens d'attachement peuvent-elles nous aider dans nos prises en charge cliniques (CECP)
- § Les enjeux de l'exclusion sociale dans l'enseignement spécialisé (CECP)
- § Les cancers et autres maladies rencontrées dans le type 5 (phobies, anorexie, boulimie, dysphasies...) (CECP)
- § Éducation de la personne avec déficience auditive : aspects psychopédagogiques (CECP)
- § L'hyperkinésie (CECP)
- § Éléments de base concernant l'éducation thérapeutique ou la rééducation à mettre en place chez les enfants atteints de troubles moteurs d'origine centrale (CECP)

- § Formation de base à l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des enfants porteurs d'un handicap (FELSI)
- § Les I.M.C. et les autres pathologies rencontrées à l'IRAHM en parallèle avec le vécu au quotidien des enseignants (FELSI)

Approche psycho- pédagogique

La gestion de la classe

§	Analyse réflexive des pratiques en enseignement de types 1-3-8 (FoCEF - p. 14)
§	La gestion des conflits au sein d'une classe (IFC – p. 30)
§	Leur faire découvrir le plaisir d'apprendre et de se construire (CECAFOC – p. 148)
§	Gestion de l'hétérogénéité : Qui sont nos élèves ? Mieux les connaître pour mieux les motiver (CECAFOC – p. 155)
§	Démotivations et violences scolaires (CECAFOC – p. 158)
§	Écoute active : Favoriser le dialogue au quotidien (CECAFOC – p. 159)
§	Développer votre juste autorité (CECAFOC – p. 160)
§	Une pédagogie relationnelle et institutionnelle (CECAFOC – p. 181)
§	Développer les attitudes médiatrices dans les situations de conflits (CECP)
§	La prévention et la gestion des situations scolaires difficiles (CECP)
§	Premiers pas avec Microsoft Word (CECP)
§	Utiliser la photo numérique dans des projets et activités de classe (CECP)
§	Éduquer à la coopération pour prévenir conflits et violence (CECP)
§	Gestion du stress par la sophrologie et le développement d'attitudes initiatrices de changement dans la relation éducative (CECP)
§	Pleurs et colère au quotidien (CECP)
§	Secourisme au quotidien (CECP)
§	Comment utiliser internet en classe pour construire des savoirs ? (CECP)
§	Les possibilités offertes par les technologies adaptées pour l'intégration scolaire des personnes handicapées (CECP)
§	Écrire en toute liberté... ou comment animer un atelier d'écriture dans sa classe (CECP)
§	Le conseil de coopération (CECP)
§	Gestion des conflits au sein de la classe (FELSI)
§	Mieux s'organiser pour gérer ses projets (FELSI)

Approche psycho- pédagogique

Méthodologie générale

- § Motiver les enfants à construire du sens en mathématiques : quels outils ? (FoCEF - p. 9)
 - § Amener un enfant en difficulté au plaisir de lire (FoCEF - p. 12)
 - § S'enchanter : la voix et le chant comme outils de meilleure communication (FoCEF - p. 18)
 - § Musique et apprentissages multisensoriels : tous les sens donnent du sens ! (FoCEF - p. 22)
 - § Comme un poisson dans l'eau ! (FoCEF - p. 25)
 - § Construire les images mentales des nombres et opérations (Approfondissement) (FoCEF - p. 26)
 - § L'éveil par une approche sensorielle sensible de l'environnement naturel (FoCEF - p. 27)
 - § Je crée mon livre et mon animation (FoCEF - p. 29)
 - § Mettons en place des ateliers de lecture (FoCEF - p. 36)
 - § Gérer l'hétérogénéité en tirant parti des diverses formes d'intelligences (FoCEF - p. 43)
-
- § Les outils d'observation (FCPL – p. 17)
 - § La difficulté scolaire : mieux la comprendre pour mieux l'appréhender (FCPL – p. 19)
 - § Les échecs scolaires (FCPL – p. 20)
-
- § Techniques d'animation dans la prise en charge, hors de la classe, d'un groupe de jeunes de l'enseignement spécialisé (IFC – p. 34)
 - § Qu'est-ce qu'apprendre dans l'enseignement de types 1 – 3 ou 8 ? (IFC – p. 35)
 - § Liens entre la psychomotricité et les apprentissages dans le domaine de la lecture et de l'écriture (IFC – p. 36)
 - § Liens entre la psychomotricité et les apprentissages dans le domaine des mathématiques (IFC – p. 36)
 - § Oser l'éducation artistique dans sa classe : les techniques de l'expression théâtrale (IFC – p. 37)
 - § Conception, élaboration et modélisation de séquences d'apprentissage dans les filières qualifiantes (techniques et professionnelles) en lien avec les profils de formation en interdisciplinarité (IFC – p. 40)
 - § Actualisation des connaissances en stratégies de lecture comme compétence transdisciplinaire à la fin de l'enseignement fondamental et au début de l'enseignement secondaire (IFC – p. 41)
-
- § Bases de la médiation en milieu scolaire : Sensibilisation à la médiation – Une approche de gestion des conflits (CECAFOC – p. 157)
 - § Les intelligences multiples (CECAFOC – p. 163)
-
- § Continuité des apprentissages (CECP)
 - § Outils référentiels pour un continuum pédagogique de l'enseignement maternel à l'enseignement primaire spécialisé (CECP)
 - § Troubles de l'attention et de la concentration (CECP)
 - § La pédagogie par les compétences favorisant particulièrement l'expression orale (CECP)
 - § Le théâtre est un jeu d'enfant (CECP)
 - § Les contes et les valeurs relatives à l'environnement (CECP)
 - § Une rencontre originale avec la littérature de jeunesse (CECP)
 - § Les arts plastiques au service des apprentissages (CECP)
 - § La gestion mentale : outil au service des troubles d'apprentissages (CECP)
 - § Stratégies d'aide aux enfants touchés de l'attention et de la mémoire (CECP)
 - § Sensibilisation à l'art-thérapie, apprentissage de techniques (CECP)
 - § Animagination d'une histoire ou comment animer un livre dans sa classe (CECP)

- | |
|---|
| § Approche des apprentissages par le jeu (CECP) |
| § L'évaluation (CECP) |
| § Proposition pour un spectacle musical interdisciplinaire (CECP) |
-
- | |
|---|
| § Journée Mus école (FELSI) |
| § « Chœur à cour : une pratique de théâtre et du rythme corporel et vocal » (FELSI) |
| § Comment déceler et aider les enfants dans les apprentissages des mathématiques (FELSI) |
| § Comment mieux déceler les difficultés d'apprentissage en mathématiques et comment mettre en place les compétences adéquates pour y faire face ? (FELSI) |
| § Le travail et la pensée logico-mathématique en maternelle (FELSI) |
| § Sciences pour Un et Sciences pour Tous (FELSI) |
| § Premiers soins (FELSI) |
| § Éducation à la santé : une alimentation saine (FELSI) |

Approche psycho- pédagogique

Méthodologies spécifiques

- § Apprendre à l'enfant à gérer son mental pour un apprentissage plus efficace (FoCEF - p. 11)
 - § Les mécanismes d'apprentissage de la lecture et leurs troubles (FoCEF - p. 13)
 - § Adaptation française de la technique de rééducation du langage oral : Metaphon (FoCEF - p. 15)
 - § Gestion mentale et grammaire (Approfondissement) (FoCEF - p. 17)
 - § Analyser les stratégies d'aide mises en place pour les enfants dyslexiques (FoCEF - p. 19)
 - § Communiquer au type 2 (FoCEF - p. 20)
 - § Une recherche-action en orthopédagogie (FoCEF - p. 21)
 - § Initiation à l'analyse transactionnelle (FoCEF - p. 24)
 - § Hyperactivité et troubles attentionnels : stratégies d'aide (FoCEF - p. 30)
 - § Réponses pédagogiques et logopédiques aux besoins des enfants dysphasiques (FoCEF - p. 41)
-
- § Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité – TDAH (FCPL – p. 30)
 - § Neuropsychologie de la mémoire et de l'attention (FCPL – p. 34)
-
- § Comprendre le fonctionnement des différentes mémoires et en tirer parti dans ses pratiques pédagogiques (IFC – p. 14)
 - § Stratégies d'aide aux apprentissages de l'élève hyperactif et présentant des troubles attentionnels : module 2 (IFC – p. 15)
 - § Accompagnement de l'élève présentant des troubles de dyscalculie en situation d'apprentissage (IFC – p. 16)
 - § Stratégies d'aide aux apprentissages de l'élève présentant des troubles de dyslexie : module 2 (IFC – p. 18)
 - § Accompagnement de l'élève présentant des troubles de dysgraphie/dyspraxie en situation d'apprentissage (IFC – p. 19)
 - § Stratégies d'aide aux apprentissages de l'élève présentant des troubles liés à la dysphasie (IFC – p. 20)
 - § Les outils de communication dans le cadre de certains troubles spécifiques du langage oral (IFC – p. 20)
 - § Sensibilisation à la méthode TEACCH : module 1 (IFC – p. 22)
 - § Interférence des troubles moteurs et des troubles associés sur les apprentissages scolaires (IFC – p. 22)
 - § Informations techniques (médicales, neuropsychologiques, orthopédagogiques...) en vue d'un échange entre praticiens dans l'enseignement de type 4 (IFC – p. 23)
 - § Accompagnement des élèves qui font des séjours fréquents à l'hôpital (IFC – p. 24)
 - § La personne avec déficience auditive : aspects psychopédagogiques (IFC – p. 25)
 - § Stratégies d'aide aux apprentissages des élèves polyhandicapés (IFC – p. 25)
 - § Approches pluridisciplinaires de l'enseignement spécialisé de forme 1 ou 2 (IFC – p. 26)
-
- § Apprentissage et gestion mentale (CECAFOC – p. 146)
 - § Apprentissage et gestion mentale : La gestion mentale pour aider les enseignants à se connaître et les jeunes à acquérir les moyens d'apprendre (CECAFOC – p. 156)
 - § Communication relationnelle selon Jacques Salomé (CECAFOC – p. 148)
 - § Éducation et analyse transactionnelle : Initiation à l'analyse transactionnelle (CECAFOC – p. 149)
 - § Repères éducatifs : Des enfants rois aux adolescents tyrans (CECAFOC – p. 150)
 - § Diagnostic et accompagnement d'enfants présentant des troubles du comportement (CECAFOC – p. 154)

- § Retard scolaire ? Dyslexie ? Difficultés attentionnelles ? (CECAFOC – p. 157)
 - § Initiation aux pratiques d'évaluation et de remédiation des retards logico-mathématiques (CECAFOC – p. 172)
 - § Techniques variées pour le cours de religion de Forme 2 et Forme 3 (CECAFOC – p. 173)
 - § Épreuve de qualification et évaluation des compétences en Forme 3 (CECAFOC – p. 175)
 - § Journée de rassemblement Forme 2 (CECAFOC – p. 173)
 - § Journée de rassemblement Forme 1 (CECAFOC – p. 174)
 - § Alternance (CECAFOC – p. 175)
 - § Sensibilisation au développement affectif de l'élève déficient mental (CECAFOC – p. 178 et 184)
 - § Lorsqu'il est indispensable d'intervenir physiquement, comment le faire ? (CECAFOC – p. 179)
 - § Communication non violente authentique (CECAFOC – p. 179)
 - § Jeux de coopération (CECAFOC – p. 182)
 - § Sensibilisation à la reconnaissance de la dyslexie, dysorthographe, dyscalculie (CECAFOC – p. 188)
 - § Activités physiques adaptées (CECAFOC – p. 190)
-
- § Psychomotricité et éducation physique (à donner par l'enseignant) (CECP)
 - § Travail concret avec l'enfant polyhandicapé sévère (CECP)
 - § Approche et intervention : la problématique de la dyscalculie (CECP)
 - § Approche et intervention : la dysphasie (CECP)
 - § Approche et intervention : la dyslexie et/ou la dysorthographe (CECP)
 - § Pour une grammaire au service du texte (CECP)
 - § Stimulation de l'orthographe à l'aide des techniques de gestion mentale (CECP)
 - § Résolution de problèmes ou système métrique (CECP)
 - § Des jeux mathématiques en guise de situations mobilisatrices (CECP)
 - § L'utilisation de la méthode alphas (accès des élèves handicapés mentaux à internet) (CECP)
 - § Exploitation de la visite de « Les sens ciel », ballade sensorielle (CECP)
 - § Brain gym... ou comment accéder à son potentiel par le mouvement (CECP)
 - § Une pédagogie nouvelle en mathématique (CECP)
 - § Cuisine verte (CECP)
 - § Hygiène et HACCP en cuisine (CECP)
 - § Arboriculture et espaces verts (CECP)
 - § Forem-formation : Wallonie bois (CECP)
 - § Comment animer des activités d'éveil techniques et scientifiques (CECP)
 - § La méthode SESAME (CECP)
 - § Stratégies PNL d'apprentissage (CECP)
 - § Préparer l'apprentissage de la lecture par l'approche intégrative (CECP)
 - § Du graphisme à l'écriture (CECP)
 - § Vivre et donner du sens au temps et à l'espace : des pistes concrètes (CECP)
 - § Cultiver le goût et l'odorat pour une éducation sensorielle (CECP)
 - § Comment éveiller les enfants au plaisir de la musique ? (CECP)
 - § Les comptines, jeux de doigts, chansons à gestes, rondes (CECP)
 - § Contes et créativité : raconte avec des objets (CECP)
 - § Contes et nature (CECP)
 - § L'art des couleurs – mandalas – roses - labyrinthes (CECP)
 - § Enseignement des arts du cirque, adaptation à l'enseignement spécialisé (CECP)
 - § Création d'outils de vocabulaire, élaboration d'un fichier référentiel en continuité (CECP)
 - § Construire le concept de multiplication et les tables, les mémoriser... (CECP)
 - § Activités culinaires et inter-disciplinarité pour cuisiniers en herbe (CECP)
 - § La méthode BALON (CECP)

- § Fonctionnement cognitif et apprentissage ; les apports d'une approche métacognitive (FELSI)
- § La place du cheval et du poney au sein de l'école (FELSI)
- § Préservation du dos : l'éducation physique au service de la pratique professionnelle (FELSI)
- § Actualisation des connaissances pour les professeurs de pratique professionnelle (FELSI)

*